

Réunion publique

Les outils règlementaires du PLUi Ville d'Argenteuil

23 novembre 2023

Salle de l'Auditorium de l'Hôtel de Ville



















Déroulé de la réunion publique et modalités de participation du public



Qui sont les intervenants?

- Camille GICQUEL Maire Adjoint à l'Urbanisme d'Argenteuil
- Mathieu GUION Directeur général des Services Techniques et de l'Aménagement, Ville d'Argenteuil
- Jérôme FREYNET Directeur de l'Urbanisme et de l'Aménagement durable, Ville d'Argenteuil
- Noël BERTOMEU Directeur Général des Services Développement, Boucle Nord de Seine
- Anaïs KOT Directrice Générale Adjointe Développement, Boucle Nord de Seine
- Jasmine DOZIAS Responsable planification et PLUi, Boucle Nord de Seine
- Margot LE ROY- Responsable de mission, Rouge Vif, prestataire (concertation & communication du PLUi)
- Claire BLANDIN Codra, prestataire (élaboration du PLUi)





©Clémence Arnaud – La Campagne à la ville – Concours Photo PLUi 2022

Camille GICQUEL

Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme



©Guy Royer – La Colline – Concours Photo PLUi 2022



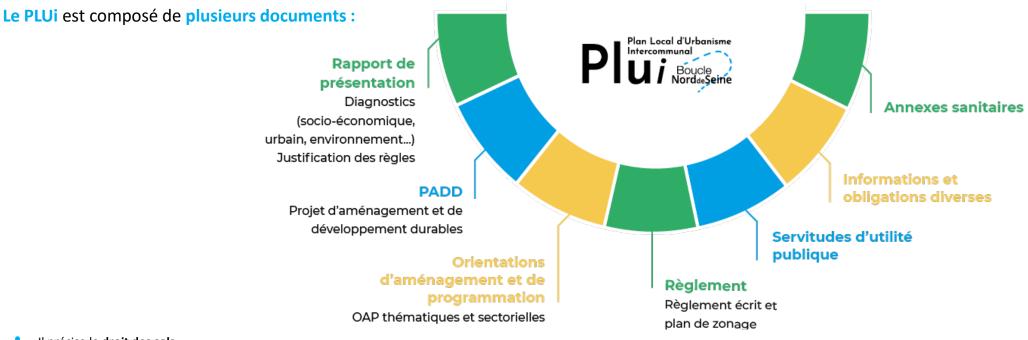
Rappel de la démarche

Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi – Boucle Nord de Seine





Qu'est-ce-que le PLUi?

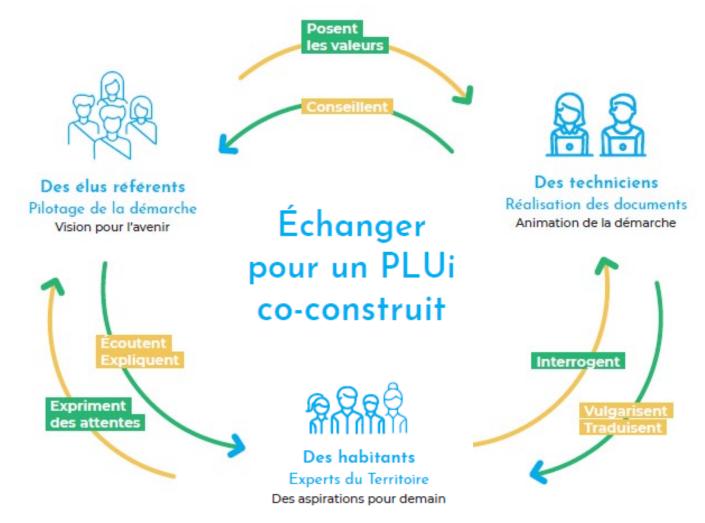


- Il précise le droit des sols.
- Il constitue un outil de mise en œuvre des projets publics et privés.
- Il fixe un cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement et des politiques publiques sectorielles.

Ce qui nécessite de développer :

- Une vision globale du développement du territoire.
- Établie à partir d'un diagnostic territorial.
- Pour définir les **orientations générales** d'aménagement et d'urbanisme.

Les acteurs de l'élaboration du PLUi





Le calendrier d'élaboration du PLUi

Avril 2021

Prescription élaboration du PLUi

Juin 2023

Débat sur les orientations du PADD

Mai 2024

Bilan de la concertation Arrêt du projet

Début 2025

Approbation du PLUi

Concertation

de la prescription à l'arrêt du projet

Consultation Enquête

PPA

nublicu

publiqu

Choix des bureaux d'études Lancement de la concertation

Diagnostic et enjeux

PADD

Cadrage règlementaire

Consultations



Nous en sommes là!

En parallèle...

Juillet 2023 Approbation du SCoT-M





Élaboration du nouveau SDRIF-Environnemental à l'horizon 2040 Eté 2024 Adoption du SDRIF-E Fin 2024 Approbation en conseil d'Etat

Les avis des habitants exprimés dans le cadre de la concertation

Margot Le Roy – AMO Concertation et communication





Les outils de concertation et de communication du PLUi

Cadrage règlementaire Phase préparatoire Diagnostic et enjeux **PADD** S'informer Réunion publique Réunion publique Réunion publique Réunion publique Présentation PADD Lancement de la concertation Synthèse du diagnostic 7 mars 2024 28 mars 2022 15 Novembre 2022 Avril 2023 Info PLUi n°1 Info PLUi n°2 Info PLUi n°3 Info PLUi n°5 Info PLUi n°4 Guide la concertation Synthèse du projet de PLUi Lancement de la concertation Synthèse du diagnostic Présentation du PADD Mai 2022 Novembre 2022 Décembre 2021 Juin 2023 Février 2024 Contribuer Concours Questionnaire Stands PLUi Concours 7 Ateliers Petit déjeuner 4 Balades Petit déjeuner 7 réunions Avril-Juin2022 Juin 2022 Photo thématiques des acteurs-Dessin urbaines des acteurscommunales Septembre Décembre relais du Avril-mai Principe du relais du novembre 2022 2022 territoire 2023 Règlement territoire 2023 mars 2023 Juin 2023 octobre 2023

Synthèse des enjeux prioritaires pour les habitants à l'échelle du territoire

Les enjeux prioritaires pour le territoire de Boucle Nord de Seine varient en fonction des communes mais donnent à voir des priorités partagées.



Nature en ville

Malgré la présence d'espaces verts au sein du territoire, l'accès à la verdure est limité dans un territoire de plus en plus dense et attractif. Le manque d'espace vert se fait sentir par les habitants et donne le sentiment parfois d'un cadre trop « bétonné » et « étouffant ». La nature en ville concerne aussi l'implantation d'arbres à privilégier dans les nouvelles constructions pour bénéficier d'ilot de fraicheur.



La desserte en transports en commun

Le territoire bénéficie d'une bonne desserte en transports en commun notamment pour se rendre dans des points stratégiques du territoire (Paris et La Défense) mais le maillage de ce réseau entre les communes voire les quartiers n'est pas satisfaisant et encore parfois inégalitaire.



Habitat

Le territoire comporte une diversité de tissus urbains donnant à voir des spécificités pour chaque commune et quartier à préserver et valoriser. La mixité sociale apparait comme un enjeu fort mais nécessitant un vivre-ensemble encore parfois complexe.



Pollution

L'attractivité du territoire implique de nouvelles constructions provoquant nuisances sonores et visuelles pour les habitants.

De même que la place de la voiture est encore trop prépondérante ne permettant pas le développement de nouveaux modes de déplacement de manière sécurisées et impactant fortement le territoire en termes de pollution.



Le cadre de vie apparait comme une composante essentielle des habitants avec des remarques importantes émises sur la nécessité de pouvoir accéder à une offre de médecins sur le territoire tout comme d'habiter dans un cadre de vie sain et moins pollué.



Identité territoriale

Le lien à la Seine constitue pour les habitants une identité forte du territoire mais encore sous-exploitée en termes d'aménagement. Le bien-être des habitants apparait aussi un enjeu central face aux nombreuses difficultés rencontrées au quotidien.



Commerces de proximité

Les habitants et usagers constatent de manière générale le manque de commerces de proximité dans leurs communes et leurs quartiers que ce soit en termes de qualité, de diversité et de proximité avec leur lieu de vie. La présence de commerces permettrait d'améliorer le cadre de vie et favoriserait la convivialité.



Description de la commune d'Argenteuil et perception du cadre de vie

Argenteuil est perçue comme une ville avec de forts potentiels qui ne sont pas encore exploités : lien à la Seine, aménagement du centre-ville, desserte en transports en commun.

Elle est riche d'une diversité de culture et de dynamisme encore parfois trop mal perçue nécessitant la construction d'une identité propre et d'un vivre ensemble permettant d'aller à l'encontre des incivilités et dégradations, nombreuses.

Il est fait le constat d'un manque de diversité dans les commerces proposés et une difficulté pour accéder au soin.

« Il manque des lieux de vie, un accès à la Seine, des restaurants et des bars »

« Ambiance populaire, détendue. Il existe encore des espaces de verdure, de bâtiments anciens en vieille pierre, de jolies maisons en meulière »

« Beaucoup de choses à faire dans une ville plein de potentiel. »

« Une ville cosmopolite, dynamique, impopulaire, connecté mais peu sécurisée. »

« Il y a des espaces verts et un esprit « village ». »

« L'offre commerciale est peu qualitative et diversifiée et le manque de médecins est problématique. »

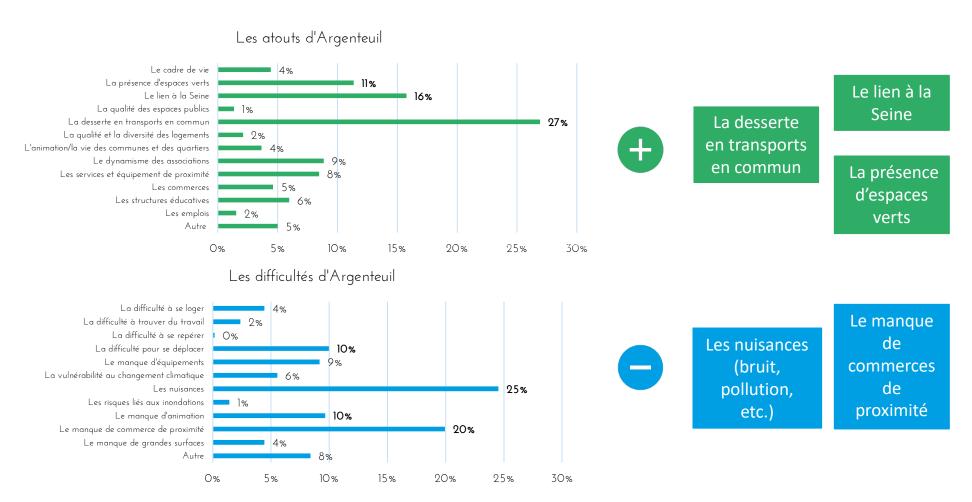
« Il y a trop d'incivilités et de saleté. »

« Argenteuil est à 15 minutes de Paris et est plutôt bien desservie »

« Une ville de bord de Seine dont les berges mériteraient d'être aménagées. »



Les atouts et les difficultés rencontrés par les habitants et usagers d'Argenteuil





Rappel des orientations du PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables Clé de voute du PLUi

Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi – Boucle Nord de Seine





4 axes et 12 défis pour une vision transversale du développement du territoire

AXE 1 Un territoire d'équilibres riche de ses diversités

AXE 2 Un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse

AXE 3 : Un territoire du « vivre ensemble »

AXE 4: Un territoire actif, productif et innovant

Défi 1.1 Reconquérir la Seine

Défi 1.2 Conforter l'attractivité territoriale

Défi 1.3 Révéler la diversité des paysages et des patrimoines

Défi 2.1 : Amplifier la nature en ville et améliorer le rapport au vivant

Défi 2.2 : Devenir un territoire sobre et économe

Défi 2.3 : Réussir la « ville santé »

Défi 3.1 : Aménager un territoire pour tous et à tout âge

Défi 3.2 : Irriguer la ville de mobilités apaisées

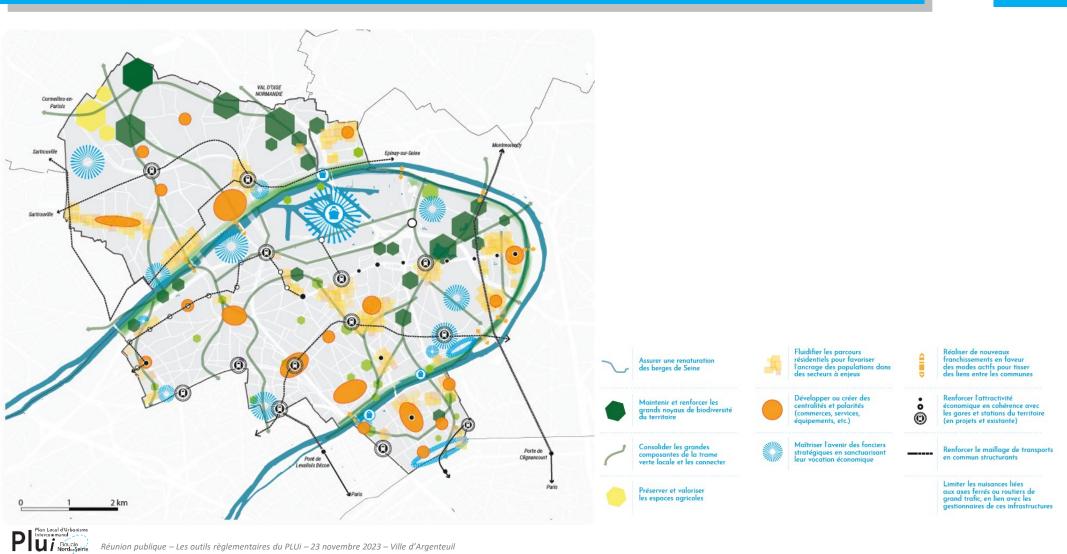
Défi 3.3 : Renforcer le territoire des proximités et du quotidien

Défi 4.1 : Conforter le territoire actif et productif en faveur de l'emploi

Défi 4.2 : Soutenir les mutations et la valorisation des secteurs d'activités

Défi 4.3 : Affirmer la singularité portuaire au bénéfice de la transition environnementale

Carte de synthèse du PADD



Quelle ville demain?

Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi – Boucle Nord de Seine





Décliner le PADD dans les dispositions règlementaires du PLUi

... en conciliant des enjeux et injonctions qui peuvent sembler contradictoires :

PRESERVER

- Préserver les tissus pavillonnaires
- Valoriser les paysages et le patrimoine
- Préserver les espaces naturels et les parcs

SE DEVELOPPER

- Produire des logements diversifiés
- Développer les emplois notamment industriels
- Assurer la réponse aux besoins en équipements

LIMITER NOS IMPACTS ET ASSURER L'ADAPTABILITE

- Renforcer la pleine terre et le taux d'espaces verts par habitant
- Réduire les nuisances, pollutions et risques, et limiter leur impact sur les populations
- Réduire et décarboner les déplacements
- Prendre en compte un risque accru d'inondation





PRESERVER

- Préserver les tissus pavillonnaires
- Valoriser les paysages et le patrimoine argenteuillais
- Préserver les buttes du Parisis et la Plaine d'Argenteuil
- Retourner la ville sur la Seine et valoriser ses berges

SE DEVELOPPER

- Produire des logements de qualités et lutter contre l'habitat insalubre et indigne
- Améliorer la dynamique commerciale et les services aux habitants
- Valoriser le tissu économique d'Argenteuil
- Poursuivre les mutations engagées : Porte Saint-Germain/Berges de Seine, Centre-ville, Pôle Gare

LIMITER NOS IMPACTS ET ASSURER L'ADAPTABILITE

- Création de continuité entre les espaces verts et la protection des cœurs d'ilot vert
- Améliorer les circulations en favorisant les mobilités actives et les transports en commun



Du PADD aux Outils Règlementaires

Claire BLANDIN — Codra, prestataire (élaboration du PLUi) Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi — Boucle Nord de Seine





Du PADD aux outils règlementaires

Traduit le projet

global du territoire

Le Projet d'Aménagement

et de Développement

Durables - PADD

Opposables aux Permis de Construire





- Fixe des **règles** en matière de :
 - Destinations
 - Hauteurs
 - Implantations (alignement/recul...)
 - Réseaux et gestion des eaux pluviales
 - Stationnement automobile et vélo
 - Préservation de la biodiversité
 - Espaces verts....

Les autorisations d'urbanisme devront être conformes



- **Caractère plus** contraignant
- **Encadrement** plus strict



Art. 3



Doit trouver une traduction règlementaire



- pour les secteurs à urbaniser / restructurer
- principes d'aménagement dans les secteurs de projet (sur terrains publics ou privés) ou concernant des thématiques particulières (dont continuités écologiques)
- **Échéancier prévisionnel** d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de réalisation des équipements liés si besoin.

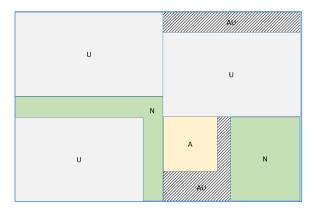
Les autorisations d'urbanisme devront être compatibles



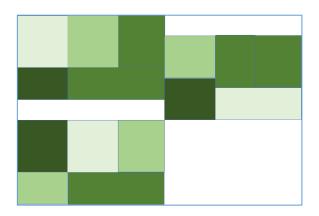
- **Caractère plus** incitatif
- **Relative** souplesse d'application



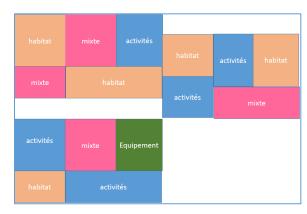
Fixer des règles d'application locale : le Règlement et son Zonage



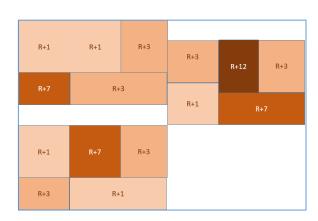
1- Délimitation des zones U, N, A et AU



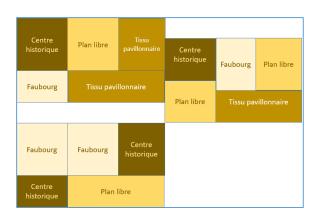
4 – Niveau de densité des espaces verts et bâtis



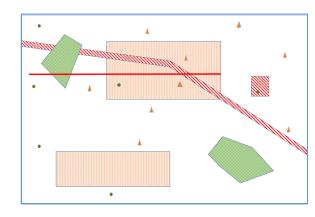
2 - Destinations attendues



5 – Hauteurs permises



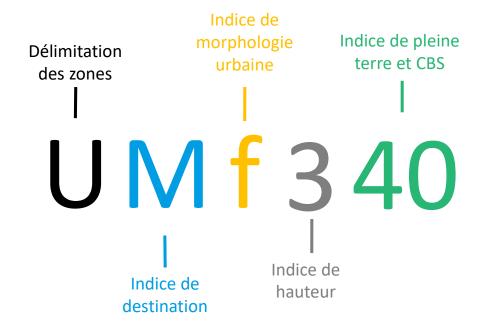
3 – Formes urbaines souhaitées



 6 – Inscriptions graphiques pour préciser des projet locaux ou des mesures de protection



LE SYSTÈME D'INDICE



DES RÈGLES THEMATIQUES

- Secteurs de Mixité Sociale
- Secteur de Taille Minimale de Logement
- Linéaires de commerces
- Secteur de stationnement
-

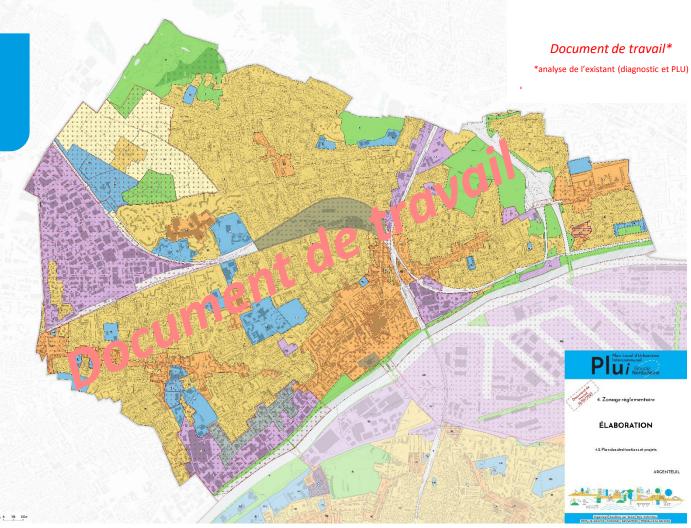
Et les ER, servitudes de localisation, EVP, filets de hauteur, périmètres de gel, secteurs de plan masse, secteur des OAP, périmètre 500m gare ...

Indice de destination

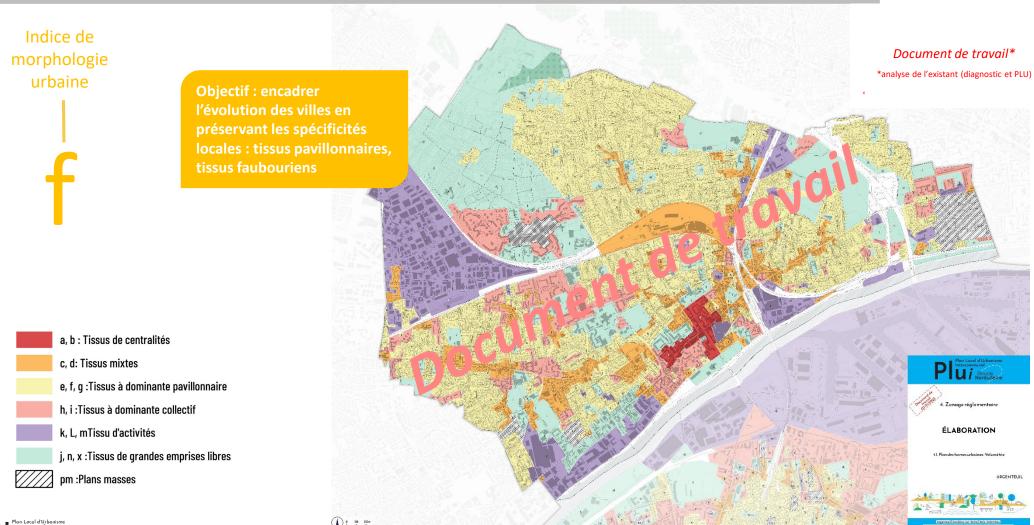
Indice de destination

Objectif: localiser les espaces de mixité fonctionnelle (M), à dominante résidentielle (R), d'activité économiques (A) ou d'équipements (E).





Carte des formes urbaines



Indice de hauteur

Indice des hauteurs

Plan masse ou non règlementé

Document de travail* *analyse de l'existant (diagnostic et PLU) **Objectif**: encadrer l'évolution des villes en adaptant les hauteurs permises aux Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Ui Baucle NordesSeine 4. Zonage réglementaire ÉLABORATION



contextes locaux

Préservation de la pleine terre

40

Objectif: protéger la perméabilité des sols en tendant vers 30% de pleine terre

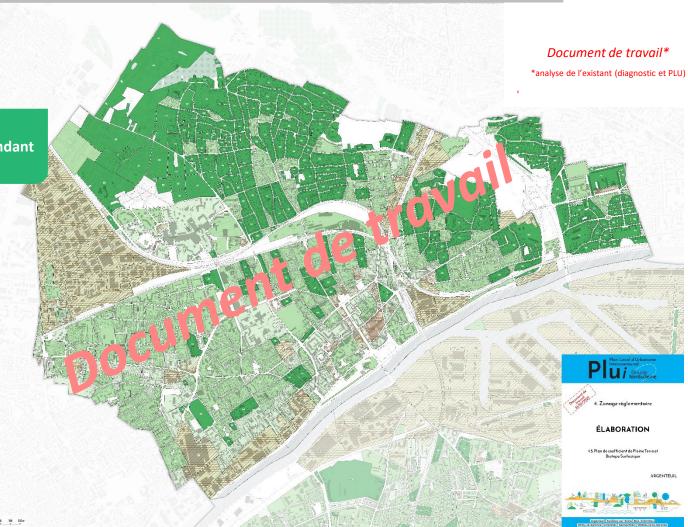
Indice de pleine terre et CBS

Taux de pleine terre réglementaire



Coéfficient de biotope surfaciqu





Permettre la mise en œuvre de projets

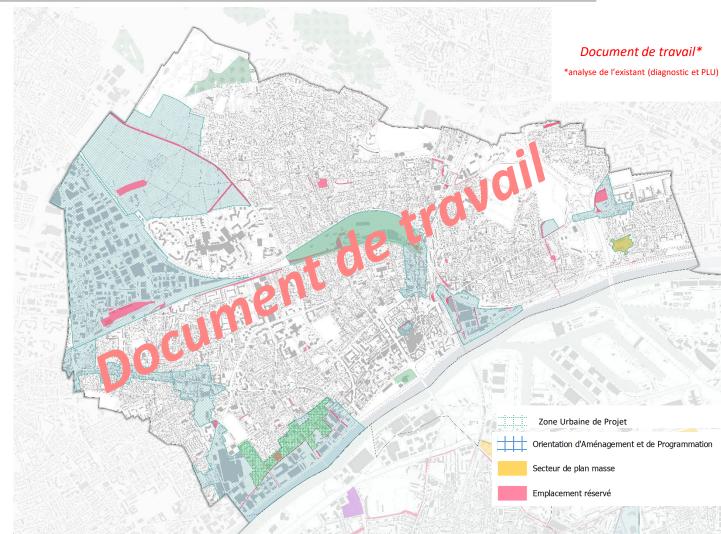
Claire BLANDIN – Codra, prestataire (élaboration du PLUi)





Les outils pour mettre en œuvre des projets

- Secteur Butte Vachon secteur plan masse
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation: Croissant ferré, Portes St Germain, Jean Jaurès, ZAE du Val d'Argent, Plaine d'Argenteuil ...
- La zone Urbaine de Projet (UP) : Porte Saint Germain
- Et des emplacements réservés pour permettre des élargissements de voirie, des cheminements piétons, etc.



Les outils pour améliorer la santé et l'environnement :

des orientations d'aménagement et de programmation thématiques les outils du règlement et du zonage pour préserver les espaces verts

Claire BLANDIN – Codra, prestataire (élaboration du PLUi)





OAP Mieux se déplacer

Enjeux : amélioration du cadre de vie, urbanisme favorable à la santé, lutte contre les nuisances générées par les infrastructures de transports, développement des mobilités actives et innovation

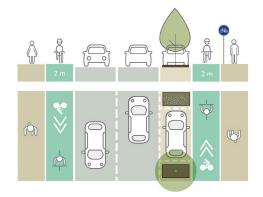
1 Echelle supra territoriale





- Résorption des coupures urbaines et requalification des points de franchissement
- Réduction des nuisances





- Hiérarchisation de la voirie au profit des modes actifs
- Structuration d'un réseau de mobilités actives
- Déploiement d'un cadre agréable et sain pour les modes actifs
- Renforcement des gares comme centralité/porte d'entrée du territoire

Echelle des opérations d'aménagement :

- Accès et aménagement
- Traitement des espaces publics
 - Gestion du stationnement
- Accompagnement d'une mobilité active et durable





Echelle des opérations de construction

- Gestion des interfaces avec l'espace public
- Accompagnement d'une mobilité active et durable



OAP Renforcer les trames écologiques

Enjeux: Prise en compte des sols vivants, constitution d'un maillage écologique et fonctionnel en faveur de la biodiversité, valoriser la gestion de l'eau dans la ville, définir le socle écologique des opérations d'aménagement.

• Biodiversité : Constitution d'un maillage écologique fonctionnel ou continuités écologiques et bien être ...

- Sanctuarisation et renforcement des noyaux primaires de biodiversité
- Valoriser la fonction relais des noyaux secondaires : Bosquet, friche, square, stade et équipement sportif de plein air, cimetière
- Améliorer la fonctionnalité des espaces de liaisons
- Favoriser la régénération d'espaces de nature au sein des espaces

Trame bleue et eau dans la ville

- La renaturation des berges
- La préservation des mares
- Le cycle de l'eau : infiltration et perméabilité
- Trame fraîche et humide

La trame des sols vivants (brune)

- Limiter la transformation des sols
- Désartificialiser et renaturer les sols
- Régénérer les sols par le recyclage des biodéchets

La trame noire





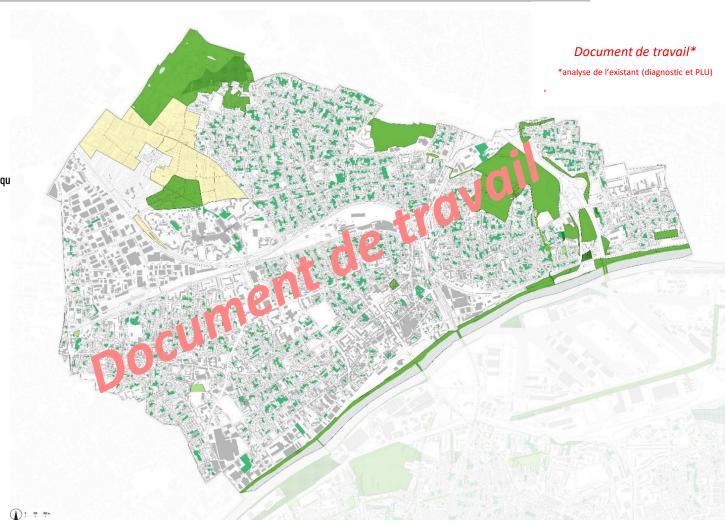
Les outils possibles de zonage pour préserver les espaces verts (HYPOTHESE 1)

Patrimoine naturel

- Arbres remarquables
- Alignement d'arbre à protéger
- Espaces végétalisés
- Coeurs d'ilot
- Emplacements réservés aux espaces verts et continuités écologiqu

Destinations

- A,Ai,AP
- N,Ne,Np
- UEp
- + taux de pleine terre
- + bande de constructibilité
- + bandes de recul
- + exigences de plantation





Valoriser la Seine, les identités locales et le patrimoine

L'OAP Seine

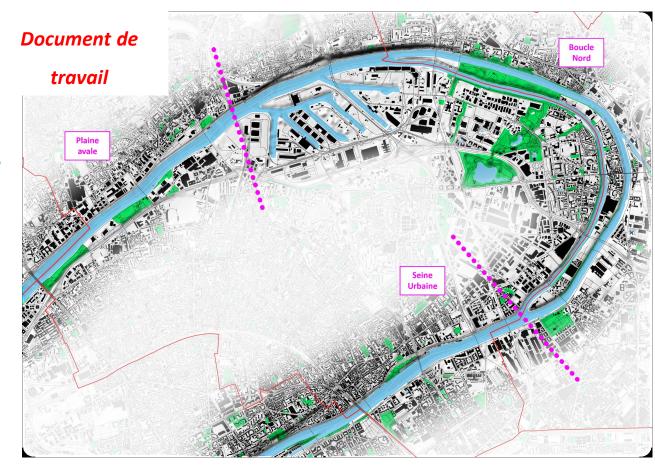
Les outils pour protéger les éléments patrimoniaux Les outils pour préserver les tissus pavillonnaires Les outils pour préserver l'emploi et l'animation urbaine

Claire BLANDIN - Codra, prestataire (élaboration du PLUi)





- L'OAP Seine répond à l'axe 1 du PADD et est à l'articulation des OAP thématique et sectorielles, elle vise à donner un récit, une compréhension du territoire à travers son fleuve et préciser les objectifs et invariant à respecter.
- Son propos principal est le paysage et les usages, elle vise ainsi :
 - Retourner la ville sur la Seine
 - Révéler la Seine dans l'aménagement de la ville
 - Développer des aménités propres à la Seine
 - Améliorer l'accessibilité de la Seine et apaiser sa découverte
- L'OAP Seine offre une lecture du territoire en 3 séquences :
 - La Seine urbaine
 - La boucle de Seine
 - La Plaine aval



Les outils pour protéger les éléments patrimoniaux du territoire

Document de travail

Démolition totale interdite Démolition partielle encadrée

Respecter ou mettre en valeur les caractéristiques architecturales des constructions :

- Volumétrie
- Composition et rythme de façade
- Détails, décorations et modénatures
- Aspect des matériaux

Préservation des qualités patrimoniales d'ensemble :

- · S'intégrer à l'environnement paysager,
- Des annexes autorisées sous conditions

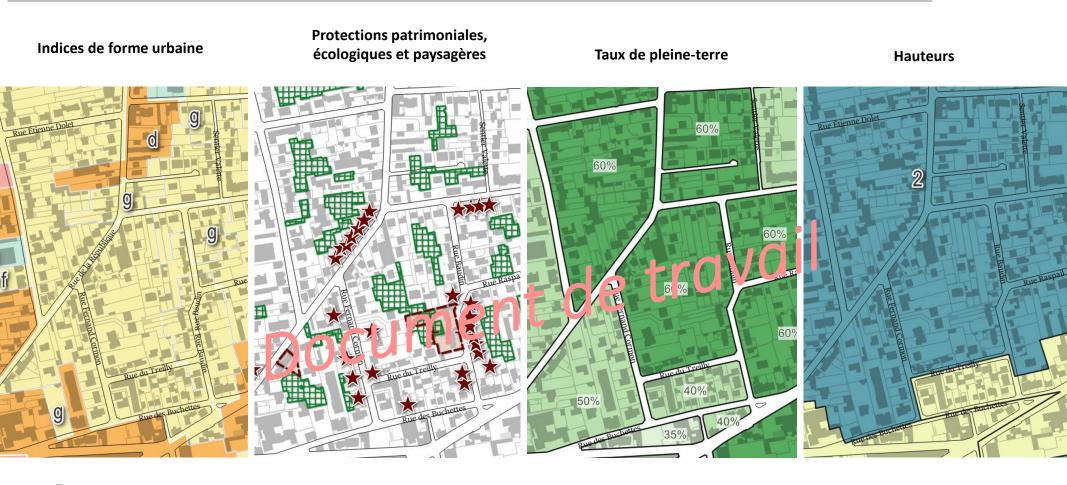
Assurer la bonne intégration des ouvrages techniques, des dispositifs de production d'énergie, et l'harmonie des isolations

Permettre des extensions sous réserve de :

- L'harmonisation avec les caractéristiques architecturales et de composition
- Respect du principe de hiérarchie et de proportion



Les outils pour préserver les tissus pavillonnaires



→ Une combinaison d'outils permet d'assurer la préservation et la diversité des tissus pavillonnaires



Les outils pour préserver l'emploi et l'animation urbaine

L'encadrement des destinations des constructions



UM (mixte) UR (résidentielle)

Rs = résidentiel strict)

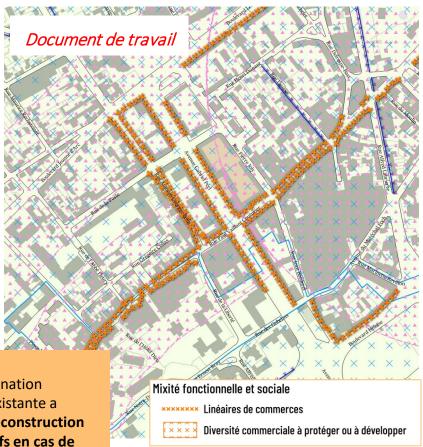
UA (activités économiques)

- Ab : tertiaire
- Ac commerces
- Ai industrie
- Al logistique et port

UE (zone urbaine d'équipements)

- Ec cimetières
- Ep parcs et squares

Les linéaires de commerces



Principe général :

- interdire le changement de destination
- imposer le maintien de la SDP existante a minima en cas de démolition/reconstruction
- obliger à la création de RDC actifs en cas de nouvelle construction.

Temps d'échanges



Prochaines étapes



MAI 2024 : Arrêt du projet de PLUi AUTOMNE 2024 : Enquête Publique



Merci de votre participation! A très bientôt pour la suite du projet Très bonne fin de soirée

Toutes les informations sur <u>www.bouclenorddeseine.fr/plui</u> Vos remarques : <u>plui@bouclenorddeseine.fr</u>

